

**BUREAU SYNDICAL**

**JEUDI 9 AVRIL 2015**

**MAIRIE DE SEYSSINS – SALLE ANTOINE COMMANDEUR**

**PERSONNES PRESENTES :**

M.	Yannik OLLIVIER	Président de l’Etablissement Public du SCoT
Mme	Marie-Christine GARNIER	VP de l’EP-SCoT –La Métro
Mme	Laurence THERY	VP de l’EP-SCoT – Communauté de Communes Le Grésivaudan
M.	Henri GERBE	VP de l’EP-SCoT – Communauté de Communes de Bièvre Isère
M.	Daniel NIOT	VP de l’EP-SCoT –Communauté de Communes du Trièves
M.	Didier RAMBAUD	Président de la Communauté de Commune de Bièvre Est
M.	Luc REMOND	Vice-Président de la CAPV - Maire de Voreppe
M.	Jérôme DUTRONCY	Délégué de l’EP-SCoT – La Métro
M.	Benoit PARENT	Directeur de l’AURG
M.	Constant BERROU	Chargé d’études territoires - AURG
Mme	Murielle PEZET-KUHN	Chargée d’études environnement - AURG
Mme	Marie-Claire BOZONNET	Directrice DDT
M.	Philippe AUGER	Directeur de l’EP – SCoT
M.	Olivier ALEXANDRE	Chargé de missions - EP – SCoT
M.	Maxime DORVILLE	Chargé de missions - EP – SCoT
Mme	Stéphanie MACHENAUD	Chargée de missions - EP – SCoT
Mme	Cécile BENECH Responsable	Communauté de l’Eau – EP-SCoT
Mme	Amandine DECERIER	Apprentie – EP-SCoT
Mme	Karine PONCET-MOISE	Chargée du suivi administratif et financier – EP-SCoT
Mme	Mara CALABRO	Assistante – EP-SCoT

**PERSONNES EXCUSEES :**

M.	Robert PINET	VP de l’EP-SCoT – Maire de St Bonnet de Chavagne
Mme	Christel BARACH	Conseil Général de l’Isère

**Yannik OLLIVIER** introduit la séance en présentant l'ordre du jour.

- **CA et DM 1 2015**

**Karine PONCET-MOISE** explique que la reprise en 2014 des résultats cumulés des balances 2013 permet de présenter un excédent de clôture 2014 de + 94 143,87€.

Au titre de 2014, le résultat global des sections d'investissement et de fonctionnement présente un résultat de - 24 849,34€ soit - 60 296,01 en investissement et + 35 446,67€ en fonctionnement.

L'analyse des résultats 2014 hors résultat 2013 est marquée par une baisse des charges de gestion courante et des dépenses de personnel. Les recettes d'exploitation sont pratiquement identiques à celles de 2013 du fait du maintien des contributions statutaires soit 651 420€.

Le déficit 2014 de la section d'investissement - 60 296,01€ s'explique par le remboursement fin 2014 de l'emprunt de trésorerie contracté en 2012 soit 97 241,76€ et l'édition de nouveaux documents de présentation du SCoT destinés à l'information des nouveaux élus en 2014.

L'analyse financière rétrospective de la situation du SCoT de 2010 à 2014 présentée aux membres du bureau illustre les difficultés pour ce budget d'assurer l'autofinancement des dépenses d'équipements du SCoT. En effet, l'épargne nette dégagée fin 2014 est de 5 616,76€ et ne permet pas de financer le besoin de financement des dépenses d'équipement qui est de 30 466,10 €, en effet le non recours à un emprunt pour financer les dépenses d'investissement oblige à un dégagement d'une épargne nette par la section de fonctionnement.

La décision modificative qui sera présentée en juin 2015 devra permettre le financement des dépenses d'équipement inscrites en 2015 en intégrant les résultats dégagés par l'exercice 2014.

**Philippe AUGER** ajoute que le choix avait été fait il y a trois ans de ne pas recourir à l'augmentation des contributions pour assurer les frais d'enquête publique et de publication du SCoT. Un relais de trésorerie remboursé en totalité en 2014 visait à passer ce cap. Il est nécessaire de dégager une épargne nette suffisante par action sur les recettes (contributions) et les dépenses (frais de fonctionnement).

**Christine GARNIER** propose de modifier le document écrit afin qu'il n'y ait pas de confusion. Dans le tableau, elle suggère de remplacer « dépenses réelles d'investissement » par « dépenses d'équipement ».

- **Avis de l'EP SCoT sur le projets de SDAGE et de PGRI**

**Yannik OLLIVIER** explique que l'EP SCoT est consulté en tant que partenaire institutionnel pour émettre un avis sur ces deux projets.

La note jointe au dossier expose les arguments qui justifient les avis proposés pour le SDAGE et le PGRI.

En complément, un tableau d'analyse provisoire permet d'évaluer la compatibilité entre le SCoT et le SDAGE.

**Jérôme DUTRONCY** ajoute qu'il s'agit d'être en cohérence avec les avis émis par les territoires du SCoT. Il rappelle que le PGRI constitue l'une des orientations fondamentales du SDAGE.

Il serait intéressant de bénéficier d'un document territorialisé pour permettre aux élus de maîtriser les incidences du SDAGE sur leurs choix d'aménagement au niveau de leurs territoires.

L'analyse de la compatibilité du SCoT avec le SDAGE pose la question du positionnement du SCoT, en tant que document « intégrateur », au regard des documents d'urbanisme locaux. Le SCoT constitue un « pivot » entre les documents de planification de rang supérieur, tels que le SDAGE (et les SAGE du territoire), et les documents d'urbanisme tels que les PLU. Le SCoT est compatible avec le SDAGE dans la mesure où il n'entre pas en contradiction avec les orientations et dispositions du SDAGE. Toutefois, une clarification de la réglementation est demandée pour mieux appréhender la notion de « SCoT intégrateur » prévue par la loi ALUR pour évaluer la nécessité de modifier ou non le SCoT.

Il est proposé d'émettre un avis favorable sous réserve d'une clarification de la réglementation permettant de mieux évaluer les incidences de ce SDAGE sur le SCoT et sur les territoires.

**Marie-Claire BOZONNET**, directrice de la DDT, explique que les doctrines élaborées à l'échelle nationale, sont effectivement applicables sur les territoires. Néanmoins, le Préfet reconnaît l'importance des moyens financiers mobilisés pour l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du Programme d'Actions de

Prévention contre les Inondations (PAPI), à savoir près de 130 millions d'euros.

L'application des doctrines nationales doit se faire de façon adaptée au contexte local, en tenant compte des enjeux des territoires. Par conséquent, une réunion est programmée il est envisagé le 21 mai prochain avec le Préfet et les élus pour échanger sur ce sujet.

**Cécile BENECH** précise que tous les territoires ont reçu un courrier signé du Président du SCoT afin de faire remonter les attentes tant pour le SDAGE que pour le PGRI. Il a été intégré de fait les avis de la Métropole, du Voironnais, du Grésivaudan et du Sud Grésivaudan. Les préoccupations du SAGE Drac Romanche, du Conseil Général de l'Isère et du SYMBHI ont également été pris en compte afin d'avoir une vision fédératrice à l'échelle du SCoT.

**Christine GARNIER** rejoint les propos précédents en expliquant que l'avis de l'EP SCoT doit être cohérent avec les avis émis par les territoires.

Elle précise que le PGRI maintient le principe d'inconstructibilité aux abords du Drac et de l'Isère, même après la réalisation de travaux de protection. La Presqu'île scientifique de Grenoble est concernée par ce principe d'inconstructibilité lié au risque d'inondation. Or, si la ville de Grenoble veut atteindre son objectif de production de logements neufs imposé par le SCoT (environ 1000 logements par an), il conviendrait de reconsidérer ce principe d'inconstructibilité, ou d'en évaluer les impacts réels sur le secteur concerné (logements sur pilotis...). Elle termine en ajoutant qu'il est important que le PGRI prenne aussi en compte les études techniques qui évaluent l'intensité du risque réel.

Elle propose que l'EP SCoT émette un avis défavorable pour le PGRI afin d'être cohérent avec les territoires.

**Yannik OLLIVIER reconnaît** que les communes de l'agglomération sont particulièrement touchées par les risques, qu'il s'agisse d'inondations ou de risques technologiques. En définitive, il est proposé de formuler un avis favorable avec réserve pour le SDAGE et un avis défavorable pour le PGRI.

#### • Point d'avancement sur les travaux des Commissions

##### → **Perspectives habitat**

**Christine GARNIER**, élue référente de la Commission Urbanisme-Habitat, explique qu'une première séance s'est tenue au mois de mars.

La lettre d'information de la Commission Urbanisme-Habitat jointe au dossier détaille les perspectives de travail validées par les participants de cette première séance.

Il s'agit de réfléchir collectivement aux moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs de production de logements neufs fixés par le SCoT, de traiter également les questions de densité, de foncier et de qualité. Il est également envisagé d'organiser un temps d'échange à la rentrée sous forme de séminaire, entre les acteurs du logement (EPCI, bailleurs sociaux...), pour aborder la question du logement social en zone 3. Enfin, des réunions pour apporter des réponses techniques seront également proposées.

##### → **Perspectives déplacements**

**Luc REMOND**, élu référent de la Commission Déplacements explique que la deuxième séance s'est déroulée dans le courant du mois de mars. La deuxième lettre d'information de la Commission Déplacements jointe au dossier détaille les perspectives de travail.

Il fait remarquer la faible présence d'élus lors de cette seconde séance et s'interroge sur la diffusion des invitations au sein des EPCI.

La Commission a débuté avec un point d'actualité portant sur la législation et sur les projets en cours dans la région, notamment le rapprochement des AOTU. Les deux principales thématiques de travail validées lors de la première séance, ont fait l'objet de travaux de la part de l'AURG. Concernant les parkings relais et le covoiturage, en collaboration avec les territoires, un diagnostic a été lancé pour recenser les parking relais et de covoiturage existants et en projet, et leur taux d'occupation. Luc REMOND souligne le premier constat issu de ce travail : plus les parkings relais sont proches de l'agglomération, plus ils sont vacants.

Au delà de l'état des lieux, la Commission propose de construire un schéma directeur partagé avec les AOTU et le Conseil général.

Concernant la logistique urbaine, les travaux menés par La Métro sur le livre blanc de la logistique ont été présentés.

**Murielle PEZET-KHUN** ajoute que le Conseil général est présent et impliqué dans les travaux de la Commission.

Le SMTC est également intéressé pour se joindre aux membres de la Commission pour participer aux travaux.

La réflexion sur le rapprochement des AOTU prend tout son sens dans cette Commission dans la mesure où à l'échelle de la région grenobloise, seulement trois territoires bénéficient d'AOTU.

**Yannik OLLIVIER** souhaite avoir des précisions quant aux voies réservées pour le covoiturage qui sont à relier aux recommandations du SCoT en matière de gestion des autoroutes urbaines.

**Murielle PEZET-KHUN** explique que ce dispositif est repris par la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte, et qu'il s'agit d'expérimentation.

**Marie-Claire BOZONNET** explique que l'utilisation occasionnelle des cars express de la bande d'arrêt d'urgence entre Veurey et le parc d'Oxford est un dispositif dérogatoire. Elle précise qu'il s'agit d'une expérimentation et qu'il n'est pas envisageable en l'état actuel d'ouvrir cette voie à d'autres usagers comme les taxis ou le covoiturage dans la mesure où il s'agit en premier lieu d'une bande d'arrêt d'urgence.

#### → Perspectives évaluation

**Laurence THERY**, élue référente de la Commission Evaluation, précise que la première séance aura lieu au mois de juin. L'objectif est de mettre en place un travail contributif pour impliquer les participants. La première séance permettra de définir les priorités de la Commission. L'objectif final est de pouvoir repérer et analyser les freins de la mise en œuvre du SCoT.

#### → Perspectives commerce

En l'absence excusée de **Robert PINET**, élu référent de la Commission Commerces, **Olivier ALEXANDRE** explique que la première séance s'est déroulée au mois de novembre. Il existe un consensus sur les grandes orientations du SCoT mais des difficultés dans la mise en pratique, dans la capacité à générer des projets commerciaux bien localisés.

Les élus souhaitent avoir accès à une meilleure connaissance des dynamiques commerciales, des moyens techniques pour être en capacité de maîtriser et d'orienter les projets commerciaux. Il est envisagé de réaliser un analyse des expériences réalisées sur les territoires de la région grenobloise ou ailleurs.

La prochaine Commission prévue au mois de juin devrait s'organiser autour de trois temps :

- Comprendre les dynamiques commerciales en analysant les projets présentés en CDAC depuis une dizaine d'années en mettant en lumière la corrélation avec les dynamiques de centre ville. L'objectif n'est pas d'opposer les deux formes commerciales (commerce de centre ville et commerce de périphérie) mais de regarder de quelle manière elles peuvent fonctionner ensemble.
- Réfléchir aux moyens à mettre en place dans les PLU et les politiques communautaires pour générer du projet commercial de qualité
- Recueillir les témoignages de communes ou intercommunalité qui ont su développer des outils intéressants sur leur territoire (schéma commerciaux, livre blanc du commerce...)

**Benoît PARENT** précise que l'AURG a mené une étude pour le compte du conseil régional qui montre que globalement sur la région grenobloise, et même à l'échelle nationale, on assiste à une croissance des mètres carrés commerciaux deux à trois fois supérieure à la consommation. Même si elle affiche une légère baisse en 2014, l'offre commerciale reste encore aujourd'hui importante.

**Olivier ALEXANDRE** ajoute qu'au delà des dynamiques économiques, le SCoT accorde une importance particulière à la localisation des commerces sur le territoire et interroge sur les conséquences qu'ils peuvent générer selon leur emplacement.

**Marie-Claire BOZONNET** demande si des données ont été recueillies concernant les chiffres d'affaires. Elle explique que les extensions commerciales n'impliquent pas nécessairement une hausse du chiffre d'affaire et du nombre d'emplois.

**Olivier ALEXANDRE** précise qu'un partenariat pourrait être envisagé avec la CCI.

#### → **Perspectives économie**

**Philippe AUGER** explique qu'une réunion de préparation a eu lieu avec **Pierre BEGUERY**, élu référent de cette Commission Économie. La première séance est prévue le 29 avril. Les invitations ont été envoyées et l'ordre du jour propose de traiter les questions de mise en oeuvre du volet économie du SCoT (pour laquelle la commission pourra faire une proposition au Comité Syndical), de travailler en particulier sur les protocoles de répartition du foncier économique disponible et des modalités de recharge. La Commission permettra également d'aborder les questions de développement durable et de densité, de réfléchir aux outils à mobiliser pour favoriser la création d'espaces économiques de qualité.

**Marie-Claire BOZONNET** précise que les protocoles de répartition du foncier économique disponible doivent être transmis aux services de l'Etat. Elle rappelle également l'importance de réaliser une déclinaison de ce cadrage initial à l'échelle de chaque commune.

#### → **Perspectives environnement**

**Jérôme DUTRONCY**, élu référent à la Commission Environnement, explique qu'une première séance s'est déroulée fin février et regrette la faible présence d'élus.

L'objectif est d'approfondir certains enjeux du SCoT au prisme de la question environnementale.

A titre d'exemple, le développement agricole constitue un thème transversal qui permet de traiter les questions de préservation des ressources, de paysages mais aussi d'économie. La gestion des déchets du BTP s'est présentée comme la deuxième priorité de la Commission.

Les questions d'eau, de grand cycle et de petit cycle, en lien avec les travaux menés par la Communauté de l'Eau, seront également abordées dans le cadre de cette Commission Environnement.

**Yannik OLLIVIER** propose de prévoir une matinée en Juillet ou Septembre pour restituer les travaux de l'ensemble de ces commissions, échanger et valider des décisions, éventuellement sous forme de délibérations.

- **Points divers** :

#### → Projets de champs photovoltaïques

Deux projets de parcs de panneaux photovoltaïques au sol de plus de 10 hectares sont en cours (St Etienne de St Geoire et Apprieu). Ces projets concernent soit des terrains d'anciennes carrières soit des délaissés du chantier de l'autoroute Grenoble-Lyon.

Pour le SCoT, ces champs photovoltaïques sont autorisés sur les espaces naturels ou à vocation économique. Ces projets soulèvent la question des potentialités et du choix de neutraliser du foncier économique ou des espaces naturels pour mettre en place ce type d'équipement, qui génère très peu d'emplois à l'hectare.

Cela pose également la question de la valorisation des toitures des équipements industriels ou commerciaux existants, comme par exemple le bâtiment IKEA à St Quentin Fallavier qui a recouvert son toit de capteurs solaires.

Il pourrait être intéressant de flécher collectivement les espaces d'accueil pour les projets d'énergie renouvelable.

→ Projets commerciaux soumis à la CNAC

Concernant le projet d'implantation commerciale d'un magasin Lidl à St Marcellin situé en ZACOM 1 la CNAC vient d'être saisie considérant que le projet n'est pas suffisamment relié à la centralité de St Marcellin.

La CNAC a également été saisie concernant le projet de Leclerc à Moirans, elle rendra son avis d'ici deux mois.

→ Suites du contentieux avec la CCBI

Le préfet a été sollicité par le président pour convoquer la Commission de conciliation. **Marie-Claire BOZONNET** indique qu'une réunion est prévue à ce sujet au mois de mai en préfecture.

Yannik OLLIVIER précise que selon les termes du jugement du TA de Grenoble qui a ordonné un sursis à statuer de un an pour régulariser et après avis de notre avocat conseil Me HOCREITERE il n'y aura pas nécessité de relancer une procédure d'enquête publique mais de prendre une délibération complétant la délibération d'adoption du SCoT après avis du Préfet.

Il conviendrait de construire un protocole d'accord avec la CCBI qui soit de nature opposable.

→ Séminaire le 2 juillet sur l'accès social à l'eau

**Jérôme DUTRONCY** précise qu'un séminaire ouvert à tous les élus et techniciens du périmètre du SCoT est organisé le 2 juillet par la Communauté de l'Eau (10H-16H). Il s'agira d'aborder les questions de la tarification sociale de l'eau et de l'accès social à l'eau.

**Cécile BENECH** précise que matinée sera consacrée à des témoignages et expériences portées sur d'autres territoires avec notamment une intervention d'une collectivité (Dunkerque) et de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités en Concession et en Régie) qui anime un groupe nationale sur les collectivités qui ont engagé une procédure d'expérimentation dans le cadre de la loi Brottes. L'après-midi permettra de présenter l'avancée des travaux menés par la Métropole dans le cadre de son étude préalable à l'expérimentation, et un débat sera organisé entre la ville de Paris et l'association grenobloise « Point d'Eau », sur la problématique des publics en grande précarité hydrique. Quelques avis de collectivités travaillant sur le sujet à l'échelle du SCoT clôtureront le séminaire.

Pour information le 8 décembre après midi un temps de travail sur les formes urbaines et l'eau pluviales, sera co-organisé par la Métropole et la Communauté de l'eau avec animation par le GRAIE dans le cadre de ses travaux à l'échelle régionale.

→ Journal des 34 questions :

La maquette est diffusée aux élus du Bureau et du Comité syndical pour validation avant impression. L'objectif est d'envoyer un certain nombre d'exemplaires dans chaque commune en fonction de sa taille (entre 15 et 50 exemplaires environ) de façon à distribuer ce support à l'ensemble des élus, des techniciens et éventuellement au public.

Le site internet de l'EP SCoT est en cours de toilettage mais constituera, une fois finalisé, un autre support de diffusion et de communication. Le SCoT, des fiches techniques pour les PLU, le journal des 34 questions ou encore les lettres d'information des Commissions seront mises en ligne et accessibles à tous à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Le président remercie les participants et clôt la séance.